

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI**

DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L'ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
INSPECTION HYGIENE ET SECURITE
ANTENNE DE MONTPELLIER
« ESPACE JACQUES CARTIER »
394, RUE LEON BLUM
34000 MONTPELLIER
TEL.: 04 67 15 96 12
FAX.: 04 67 15 00 44
Visite effectuée par : Antoine PAOLONI
N° R26/37/10

**MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT**

Montpellier, le 23 mars 2010

DIRECTION GESTIONNAIRE	FICHE DESCRIPTIVE (suite)
<p align="center">DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES</p>	<p><u>Nombre de niveaux</u> : 2, la Trésorerie occupe 2 niveaux d'un immeuble d'habitation R + 6.</p> <p><u>Superficie</u> : 210 m² : 130 m² au rez-de-chaussée et 80 m² au 1^{er} étage.</p> <p><u>Situation immobilière</u> : Domaniale.</p> <p><u>Année de construction du bâtiment</u> : 1970.</p> <p><u>Année d'installation dans les locaux</u> : -</p> <p><u>Visite de la commission de sécurité compétente</u> : -</p> <p><u>Type du bâtiment</u> : Construction traditionnelle en parpaings et béton.</p> <p><u>Classement</u> : Établissement Recevant du Public de 5^{ème} catégorie.</p> <p><u>Locaux accessibles aux handicapés</u> : Non.</p> <p><u>Derniers aménagements réalisés</u> : Rénovation de la V.M.C., mise en place d'ouvrants sur les châssis fixes vitrés.</p> <p><u>Accès</u> : 3 : une entrée principale et deux issues de secours.</p> <p><u>Registre hygiène et sécurité</u> : Oui (en consultation à la Trésorerie Générale)..</p> <p><u>La liste des membres du CHS-DI est-elle portée à la connaissance des agents</u> : Oui.</p>
<p align="center">SERVICE :</p> <p align="center">Centre des Finances Publiques Trésorerie d'Ajaccio Rural Résidence Diamant I - Avenue E. Macchini - B.P 114 20177 AJACCIO CEDEX Téléphone : 04 95 51 79 50 - Télécopie : 04 95 21 54 14</p>	
<p align="center">DATE DE LA VISITE :</p> <p align="center">Le 16 mars 2010 Date de la précédente visite : 11 janvier 2006</p>	
<p align="center">FICHE DESCRIPTIVE</p> <p><u>Responsable du service</u> : M. Jacques BONINI.</p> <p><u>Personne participant à la visite</u> : M. BONINI.</p> <p><u>Effectif admissible</u> : 14 personnes.</p> <p><u>Nombre de bâtiments</u> : Un.</p>	

Prévention des risques d'incendies et de panique

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	<p>Absence d'extincteur à CO2 au 1^{er} étage.</p> <p>La sortie principale au débouché de l'escalier extérieur est souvent entravée par le stationnement anarchique de véhicules automobiles.</p>	<p>Mettre en conformité. Installer au 1^{er} étage un extincteur contre les feux d'origine électrique.</p> <p>Installer, sur la chaussée des plots pour empêcher le stationnement anarchique. (Sous réserve de l'accord de la co-propriété et des services municipaux).</p>		<p>Article R4227-29 du Code du Travail</p> <p>Conseil</p>	

Prévention des risques d'altération de la santé liés à l'amiante

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	<p>Dossier Technique Amiante établi par la SOCOTEC le 14 novembre 2005 Absence d'amiante.</p>			<p>Décret 96-97 et 96-98 modifiés Décrets n° 2001-840 du 13 septembre 2001 et n° 2002-839 du 3 mai 2002</p>	

Prévention des risques de chute

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	<p>Les agents souhaiteraient une barrière pour bloquer l'accès au palier du 1^{er} étage.</p> <p>La montée d'escaliers extérieure pour accéder au poste est dépourvue de rampe (volée de plusieurs marches dont la largeur est supérieure à 1,50 m).</p>	<p>Prendre en compte cette demande qui est annotée sur le Document Unique.</p> <p>Compte tenu de la configuration des lieux, il serait préférable d'opter pour une rampe positionnée au milieu des escaliers. (Demande formulée verbalement par de nombreux usagers).</p>		<p>Conseil</p> <p>Article R4227-10 du Code du Travail</p>	

DEVELOPPEMENT DURABLE

Valorisation des déchets

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	<p>Les cartouches sont récupérées, par contre, la récupération du papier n'est pas mise en œuvre.</p>	<p>Mettre en application l'obligation de récupérer le papier en utilisant les circuits locaux de tri sélectif.</p>		<p>Articles L541-14 et R541-14 du Code de l'Environnement</p>	

Économies d'énergie

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Le poste est équipé d'un système de climatisation réversible Split System régulièrement entretenu. Fenêtres avec double vitrage.			Arrêté du 3 mai 2007	

AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Constatation déjà formulée	CONSTATATIONS	RECOMMANDATIONS	Particulièrement signalé	Références	Suites données par l'administration
	Le poste n'est pas accessible aux handicapés.				

Les documents présentés au cours de la visite sont :

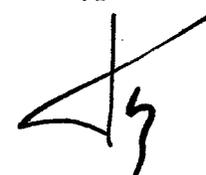
- Dossier Technique Amiante établi par la SOCOTEC le 14 novembre 2005
- Rapport de vérification des installations électriques par SOCOTEC le 18 décembre 2008.
- Document Unique du poste établi le 16 mars 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 du décret n° 82-853 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, à l'aide de la présente fiche de visite, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les suites que vous envisagez de donner à ces constatations.

Je vous indique par ailleurs que le signalement particulier d'une constatation ne signifie pas l'absence de suivi des autres. Cette mention ne vise simplement qu'à souligner le caractère urgent ou aigu du problème soulevé.

Je demeure à votre disposition pour vous communiquer toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

L'Inspecteur Hygiène et Sécurité

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a vertical line and a flourish.

Antoine PAOLONI

Transmis à Mme la Coordinatrice Nationale des Missions d'Inspection Hygiène et Sécurité.

Transmis pour suite à donner à :

- M. le Directeur Général des Finances Publiques.
- M. le Trésorier-Payeur Général de Corse du Sud.
- M. le Chef de Poste.

Transmis pour l'information des membres du CHS à :

- M. le Directeur Régional de l'I.N.S.E.E., Président du CHS-DI de Corse du Sud.